

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitii hujus apostolica cathedra doctrinis innitit.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. *Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adherere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

# LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS : 3 mois. 6 mois. Un an. BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg. Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLLI & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

UNION POSTALE : 3 mois. 6 mois. Un an. La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés. Prix du numéro : 40 centimes.

## L'Église et la Prusse

L'arrivée à Berlin de la note du cardinal Jacobini au gouvernement prussien a précédé de peu la discussion au *Herrenhaus*, du projet de revision des lois ecclésiastiques. Le document pontifical, contrairement à ce que supposait un grand nombre de journaux, n'a pas exercé d'influence directe sur la délibération. On disait que le prince Bismark allait retirer son projet, et peut-être se borner à l'abrogation pure et simple des lois de mai. On disait encore que le puissant chancelier ferait ajourner les débats et recommencerait à négocier avec le Vatican. Rien de cela ne s'est vérifié.

Gardons-nous cependant de croire que la démarche du Saint-Siège ait été inutile. D'abord il n'est jamais inutile d'affirmer les principes, d'indiquer les bases des relations normales entre l'Église et l'État. Après cette affirmation, le Saint-Siège peut, sans transiger, se contenter des améliorations insuffisantes, mais néanmoins très importantes, que le gouvernement est en voie d'apporter à la situation de l'Église catholique dans le royaume de Prusse.

La discussion du projet de loi politico-ecclésiastique, tant de fois annoncée et remise, a commencé lundi à la Chambre des Seigneurs, et s'est terminée le lendemain par l'adoption du projet avec les amendements de la Commission et les sous-amendements de Mgr Kopp, évêque de Fulda. On a remarqué que Bismark a voté les sous-amendements de l'évêque, qui améliorent sérieusement les propositions du gouvernement et de la Commission.

Le discours du chancelier contient quelques passages très remarquables. Ainsi, il a fait connaître sa pensée sur les lois de mai :

« Je dois déclarer, a-t-il dit, que j'ai répondu et que je réponds de la nécessité de ces lois comme lois de combat. Mais il est tout à fait erroné de croire que les lois de mai soient le palladium de l'État prussien et qu'on ne puisse pas y toucher. Ce sont là des assertions des journaux progressistes, qui ont tout intérêt à ce que l'État et l'Église ne vivent pas en paix. Je suis toujours certain d'avoir choisi le bon parti quand les progressistes m'attaquent, et que j'ai fait le contraire de ce qu'ils eussent fait à ma place.

« La dignité de l'État dans certaines circonstances commande une attitude conciliante et interdit de chercher des querelles. La dignité du roi ne saurait souffrir de ce que Sa Majesté cherche à accéder aux vœux de ses sujets catholiques.

« Je l'ai déjà dit : les lois de mai étaient des lois de combat, et jamais on n'a songé à en faire des lois permanentes. »

Quand est-ce que les minces hommes d'État qui, dans certains cantons suisses

ont cru se grandir en sigeant le *Kulturkampf* prussien, sauront comprendre et imiter cette sage et habile retraite ?

Bismark est revenu sur cette pensée : « J'ai cru que le terme était venu de cesser la lutte. Pour cela j'ai entamé des pourparlers ; je conduis depuis des années des négociations sans me lasser, afin d'arriver à la paix. Je n'ai pas d'inconscience à me reprocher.

« J'ai fixé dans mon esprit le point jusqu'où le roi peut aller pour satisfaire ses sujets catholiques, sans porter préjudice à sa dignité. Dans cette question on pourrait faire de nombreuses concessions sur le terrain de l'éducation des jeunes ecclésiastiques, d'autant plus qu'on poursuivait plusieurs buts qu'il est impossible d'atteindre.

« J'ai acquis la conviction que bien des choses que, dans le fort de la lutte, on considérait comme des colonnes de l'État, pourraient sans peine être abandonnées.

« Ma situation, dans toute cette discussion, ne saurait être confessionnelle, mais simplement politique. Ces considérations m'ont amené à présenter le projet qui vous occupe.

« Nous aurions pu aller encore plus loin, si nous n'avions été obligés de nous tracer des limites au sujet du clergé polonais. Peut-être arriverons-nous à enlever le polonisme, grâce aux mesures que nous avons prises dans ces derniers temps. Alors nous pourrions faire de nouvelles concessions sur le terrain des lois ecclésiastiques. »

Ce discours du prince de Bismark a son importance dans le dernier chapitre de l'histoire du *Kulturkampf*, dont la fin paraît maintenant certaine.

Quoi qu'il puisse dire, il est revenu sur ses pas, car il a reconnu que l'État seul n'était pas assez fort pour parer aux dangers que présente, pour l'avenir de la monarchie prussienne, la propagation des idées socialistes. S'il fait la paix avec l'Église, c'est qu'il compte y trouver des garanties morales dont pourra profiter le principe monarchique. Il trouve encore un autre avantage dans la cessation du *Kulturkampf* : la pacification des esprits. Il l'escompte dès à présent, en promettant de nouvelles concessions pour le cas où il arriverait à enlever « le polonisme ».

L'entente finale entre Berlin et Rome était prévue ; mais dans les circonstances présentes, en Europe comme en Allemagne, cette entente a une importance toute particulière, et l'on comprend que la *Gazette de Francfort* y voie « le prélude de graves événements ».

## Nouvelles fédérales

Commission fédérale de l'exposition. — (Corresp. de Berne, du 14 avril).

Voici la liste encore incomplète des membres qui feront partie de la Commission chargée de donner son préavis sur l'attitude

que devra prendre la Confédération à l'égard des expositions de Genève 1888 et de Paris 1889.

Genève sera représenté par les trois noms indiqués dans votre numéro d'hier, soit MM. Ador, Gavard et Empeyta.

Les Sociétés principales d'agriculture, par leurs présidents, MM. Hänni et Comtesse — ce dernier aussi comme chef du département de l'intérieur neuchâtelois ; *idem*, M. de Steiger (Berne).

Il manque encore dans ce groupe des chefs de départements de l'industrie, un représentant du gouvernement argovien.

Comme anciens commissaires d'exposition, sont convoqués : MM. Francillon, Rietter Bodmer, Vogeli-Bodmer, Guyer, Jean Salis.

Représentants industriels : MM. de Gonsenbach, colonel et ancien conseiller national (Saint-Gall), Grosjean Neuchâtel, Schlatter, à Madretsch, près (Bienna), Othmar Isler (Argovie).

Enfin, représentants des principales Sociétés de commerce et d'industrie : M. Étienne, inspecteur fédéral des fabriques du II<sup>me</sup> arrondissement, à Neuchâtel, et M. Cramer-Frey.

Vaud : Probablement M. Viqueral, conseiller d'État, et M. Mercier, tanneur.

Glaris : M. Blumer, conseiller aux États. Argovie : M. Conrad, conseiller d'État. Enfin, M. Hänni, administrateur des sels (Berne).

Grèves. — La grève de Bâle se termine en queue de poisson, la plupart des ouvriers sont rentrés les uns après les autres dans les chantiers et se sont mis à la besogne aux conditions ordinaires. La police a fait respecter la liberté du travail et les postes détachés aux gares pour empêcher les ouvriers du dehors de venir sur la place ont fini par abandonner la partie. Les secours métalliques promis par un délégué allemand de la corporation de Zurich n'ont pas été considérables, et tout le mouvement a échoué devant la résistance énergique des patrons.

A St-Gall, il ne reste plus guère qu'une douzaine d'ouvriers en grève, les autres sont partis et ont été promptement remplacés. Dans huit chantiers, on a accepté la journée normale de dix heures.

Le Splügen (Corresp. de Coire). — Comme contre-coup de la phase nouvelle que traverse la question du Simplon (depuis que votre Compagnie de la Suisse-Occidentale, les cantons de la Suisse française et des hommes de finance ont sérieusement repris en main cette affaire), on s'occupe chez nous du Splügen. Pour le moment, il paraît destiné à supplanter le Luckmanier. Si maintenant l'on peut affirmer que le Simplon se fera, il n'est pas téméraire non plus de croire que nos deux passages grisons entendront aussi, dans un avenir pas trop éloigné, retentir dans leurs flancs le sifflet aigu de la locomotive.

Comme il n'est question pour le moment que du Splügen, je viens vous annoncer que le Comité international, parrain de cette ligne, vient de distribuer un mémoire justificatif avec plans à l'appui. Le total des frais est évalué à 83,218,000 fr. ; le capital action s'éleverait à 25,000,000 ; les subsides à 58,218,000 (Suisse et Allemagne, 25,000,000, Italie 32,280,000 ; cette puis-

sance donnerait 6,200,000 francs de plus pour faire face à l'imprévu).

La ligne proprement dite serait en pente de Clevelen à St-Croce, près de Plurs, se dirigerait de là sur Campodolcino et traverserait par un tunnel, long de 16, 70 kilomètres, la montagne d'Isola à Bärenburg. De cette dernière localité, elle atteindrait le village grisonnais de Thusis. Tel serait le plan du nouveau passage à travers les Alpes.

A part cela, la chronique de notre canton n'offre rien que la presse ou le télégraphe ait oublié de porter à votre connaissance.

## Nouvelles des cantons

Notre procès. — Nous avons reproduit hier les articles de la *Liberté* et du *Journal de Genève*, au sujet de notre conflit avec la Banque cantonale vaudoise.

D'autres journaux de la Suisse romande et allemande sont aussi d'avis que le mot seul d'*observations* ne constitue pas même un quasi-délit, et qu'il ne justifie en aucune manière les dommages et intérêts que réclame de nous l'établissement financier vaudois.

Afin de démontrer combien nous redoutons peu le ridicule procès qu'on nous intente, voici encore le texte complet de la dépêche qui nous a été adressée de Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril :

On dit ici que la Direction de la Banque cantonale vaudoise aurait reçu des *observations* du bureau de Contrôle fédéral.

Nous conformant aux ordres formels de notre honorable correspondant lausannois, nous avons omis une 2<sup>me</sup> phrase ainsi conçue :

Ce qui rendra le cas grave, ce sera l'intervention du Conseil fédéral.

Or, nous sommes obligés de reconnaître que la *Revue* a dit, sans le vouloir, la vérité, lorsqu'elle a affirmé « que cette affaire se traitait directement entre la Banque cantonale et le Conseil fédéral. » C'est bien ce qui est arrivé lorsque l'établissement financier vaudois s'est refusé de tenir compte des observations bienveillantes de l'inspecteur d'abord, et des dicastères fédéraux appelés à s'occuper de cette affaire ensuite.

Faudra-t-il donc, dans notre beau pays helvétique, revêtir une fonction officielle fédérale pour oser se hasarder à faire une *observation* dans un journal ? En d'autres termes, sera-t-on obligé, à l'avenir, d'être employé fédéral et d'avoir, comme tel, à sa disposition les actes ou les copie-lettres pour préciser les *observations* qui ont été faites par l'autorité fédérale ?

Poser la question, n'est-ce pas la résoudre ? Dans ce cas, l'autorité fédérale fera bien, tout d'un temps, de substituer au *journaliste de profession le journaliste officieux*, qui conduirait assurément, dans un avenir très prochain, au *journalisme officiel bureaucratiquement organisé* ! Nous serions curieux de savoir quel nom le *journalisme officieux* ou *officiel* aurait donné à ce que notre correspondant a nommé, innocemment sans doute, des *observations*. Ce n'est pas notre faute si ce mot a fait tache d'huile !

Nous savons qu'en haut lieu à Berne, à Lausanne, comme ailleurs, on affectionne, et pour cause, le *journalisme* que nous

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

Londres, 15 avril.

Un meeting des loyalistes irlandais a eu lieu hier au théâtre de Sa Majesté à Londres. Grande affluence.

Les discours de Cowper, de Hartington, de lord Salisbury ont été très applaudis.

Le meeting a voté une résolution pour le maintien de l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande.

Le *Times* dit que ce meeting est un véritable événement. Il espère que l'agitation empêchera le succès des projets.

Athènes, 15 avril.

La Chambre a voté le cours forcé. M. Delyannis, ministre, dit que la Grèce concentrera bientôt 110,000 hommes et continuera à suivre la même politique.

Berne, 15 avril.

M. Lardy, notre ministre à Paris, fait savoir au Conseil fédéral l'importance considérable qu'il y a pour la Suisse d'être représentée à l'exposition universelle de 1889 à Paris, aussi complètement que possible.

Berne, 15 avril.

Mgr Fiala, évêque de Bâle était hier à Berne ; il a fait plusieurs visites. Sa Grandeur est venue aussi pour préparer la confirmation des enfants de la paroisse catholique romaine.

Berne, 15 avril.

M. Patenôtre, ambassadeur de France en Chine, a passé hier à Berne. Il a rendu visite au monde officiel fédéral et diplomatique.

Berne, 15 avril.

L'attitude de la population horlogère de la Chaux-de-Fonds envers les monteurs de boîtes de Besangon menace d'attirer à la Suisse une note diplomatique.

On blâme ici les articles opportunistes du *National* et autres journaux, qui ont été reproduits par la presse française.

Les Chambres de commerce franco-comtoises protestent.

Berne, 15 avril.

La liste de la loterie ornithologique que je vous ai transmise hier soir par lettre est officielle. (Nos lecteurs de la ville peuvent la consulter à la librairie de l'Imprimerie catholique, où elle est déposée.)

Lucerne, 15 avril.

Les actionnaires de la Banque du crédit ont décidé la réduction du capital à un million.

Richli, de Willisau, substitut au tribunal de cette localité, s'est enfui en Amé- que pour motifs financiers.

Berne, 15 avril.

La Commission de gestion du Conseil national (MM. Bezzola, président, Fonjallaz, Kaiser, de Soleure, Klaye, Künzli, Lutz, Meister, Schumperlin, Schwander, Théraulaz et von Matt) se réunira à Berne mercredi, 28 avril prochain.

appellerons des indiscretions, bien entendu celles commises par de hauts fonctionnaires qui, malgré leurs forts traitements, foulent aux pieds certaine ordonnance fédérale tombée, paraît-il, en désuétude.

**Toujours notre dépêche de Lausanne.** — Le *Démocrate* de Payerne croit pouvoir affirmer que nos correspondances de Lausanne proviennent des bureaux mêmes de la *Gazette de Lausanne*. Il n'y a, à l'entendre, qu'un des collaborateurs de cette feuille qui soit en mesure de nous fournir les renseignements publiés par notre journal. Nous opposons à cette affirmation le plus formel démenti. Nous n'avons aucune relation avec la rédaction et l'administration de la *Gazette de Lausanne*.

**Chronique électorale bernoise.** — Le *Freie Berner*, organe radical de la Haute-Argovie, annonce pour dimanche prochain une assemblée préparatoire à l'hôtel du « Soleil » pour désigner le candidat du parti radical au Conseil national, en remplacement de M. Bützberger.

**Les hommes de pête.** — L'association des boulangers et des confiseurs suisses tiendra le 4 mai à Olten une grande réunion.

**Bouderie.** — La musique de Constance refuse définitivement de fonctionner à la fête fédérale de chant à Saint-Gall.

**Fin d'une législature.** (Correspondance de Neuchâtel.) — Notre conseil d'Etat vient de fixer au 2 mai les élections au Grand Conseil (renouvellement intégral).

A Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds et au Locle le scrutin restera ouvert les 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai. Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds auront respectivement 1 député de plus, soit 16 et 26. Bénéficiaires 1 au lieu de 2. Total 107, au lieu de 106.

**Banques soleuroises.** — Le Grand Conseil de Soleure a voté par 71 voix contre 6 les conclusions de la Commission, relativement à la banque de Soleure et à la Caisse hypothécaire, mais avec un amendement en vertu duquel les poursuites civiles seront dirigées, non seulement contre les anciens directeurs, MM. Simon Kaiser et Léo Niggli, mais encore contre les membres des Comités de surveillance de ces établissements.

**L'impôt à Uri.** — Après de longs débats le Landrath d'Uri a adopté un projet de loi instituant l'impôt progressif. Il soumettra ce projet à la landsgemeinde.

**Horaires d'été.** — Notre correspondant de Lausanne nous écrit :

Vous me demandez si je puis vous fournir d'autres détails encore sur le projet d'horaires de la S.-O.-S.

Les voix pour tout le reste du réseau : Quatre trains Romont Bulle. Quatre trains Bonveret-St Maurice. Cinq trains Lausanne-Neuchâtel, dont un direct.

Idem pour le retour. Cinq trains Neuchâtel-Pontarlier, dont deux directs. Quatre, dont un direct au retour, plus un qui part dans les deux directions des Verrières.

Quatre trains de Lausanne-Pontarlier, dont deux directs; trois au retour, dont un direct, plus un train qui part de Valorbès dans les deux directions. Les deuxièmes directs Neuchâtel-Pontarlier, Lausanne-Pontarlier sont ceux du soir en correspondance à Pontarlier avec le rapide pour Paris.

**La Liberté et Pierre d'If.** (Corresp. de Lausanne.) — Ce matin, un ami que j'ai

rencontré, près de la place de la Riponne, m'a signalé les affirmations de Pierre d'If à mon égard, affirmations qu'il vient de confier au *Démocrate* de Payerne.

Vos lecteurs se demanderont, sans doute, qui est ce Pierre d'If. Eh bien je vais le leur présenter de mon mieux, en me conformant au code de la civilité. Pierre d'If est le pseudonyme d'un assez aimable contempteur de gaudrioles radicales. Maintes fois, on a reconnu sa prose dans la *Revue*; ses lettres des bords de l'Yserne ont eu, dans ce journal, leur temps de vogue. Il a aussi écrit dans le *Genevois*, dans le *National suisse*, dans le *Réveil* de Gernier; dans ce dernier journal, il s'est, m'a-t-on dit, oublié au point d'admettre qu'il existait dans le canton de Vaud un parti démocratique-bonapartiste; le petit moniteur officiel neuchâtelois ayant fait son peccavi et présenté ses excuses, Pierre d'If réserve maintenant sa prose à l'organe démocratico-girondin-payernois.

C'est donc dans ce journal que je viens de lire qu'ici à Lausanne, on attribue aux bureaux de la *Gazette* le poisson d'avril dit des observations; cela est faux; la *Gazette* ou plutôt son rédacteur, M. E. S., demeurera responsable de ce qu'il a écrit contre M. E. R. dans l'*Estafette* et la *Gazette*, et votre rédaction conservera sa responsabilité pour ce qu'elle a publié; les bons comptes font les bons amis et Pierre d'If des joux de l'Yserne, prononce volontiers ces mots en payant son écot près de l'endroit où se pèse le foie.

Maintenant Pierre d'If, signat XI, manque lui-même de la bonne foi la plus élémentaire lorsqu'il accuse de mauvaise foi son collègue du *Journal de Genève* qui est un publiciste de vocation. Histoire de remarquer volontiers la paille dans l'œil de son prochain; c'est là un écueil contre lequel se heurte sans cesse notre pauvre humanité.

Avant de poser la plume je veux présenter à mon collègue, M. Pierre d'If, les salutations d'un de ses confrères de la ville aux trois collines; je veux encore lui dire que malgré l'altitude unanime de la presse radicale, conséquence du mot d'ordre signalé par le correspondant bernois du *Journal de Genève*, il nous répugne de proclamer M. E. R. le second Davel de la patrie vaudoise; Pierre d'If, ses amis et moi nous sommes très certainement d'accord pour mettre en doute l'existence des martyrs de la démocratie vaudoise bonapartiste, dits de la jeune école. — *A petite cloche grand son.*

**Nouvelles de l'étranger**

**Lettre de Paris**

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, le 13 avril.

A la Chambre. — *Troubles au Cambodge.* — La grève de Decazeville. — Un grand meeting. — A Châteauneuf.

On remarque une certaine agitation dans les couloirs. La révolte est échauffée de Châteauneuf fait le sujet de toutes les conversations. La séance s'ouvre par une demande d'interpellation à ce sujet. C'est M. de Mun qui l'a déposée. Le ministre des cultes déclare n'y pouvoir répondre que demain.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de la Corse.

M. Ganivet. — Un grand nombre de protestations ont été adressées au bureau contre cette élection, il en ressort que la candidature officielle et la pression la plus éhontée ont signalé ces élections. (Très bien! à droite.)

Ces protestations signalent des fraudes commises par les maires qui ont fait de véritables escamotages. On a violemment expulsé les électeurs qui voulaient exercer leurs droits de contrôle, dans certaines communes on a fait le

dépouillement les portes fermées à clef. (Exclamations.)

Partout on voit les juges de paix parcourir leurs cantons; les employés de toutes les administrations quittent leurs bureaux et s'en vont distribuer des bulletins, et comme on suspectait le vote de quelques agents inférieurs, on a marqué les bulletins qui leur ont été distribués. (Rumeurs à gauche.)

Il y a un excellent moyen de s'assurer de l'exactitude de ces protestations: l'enquête qui démontrera si la liberté électorale a été respectée en Corse. (Applaudissements.)

M. Viger, rapporteur. — Les protestations invoquées ne s'appuient sur aucune preuve sérieuse. (Applaudissements ironiques à droite.)

Un maire a été accusé de fraude électorale, c'est dans une petite commune où le vote a toujours eu lieu dans une soupière; mais il n'est pas prouvé que ce maire ait introduit une main perfide dans le potage électoral. (Hilarité.)

Cris à gauche: Assez! Assez! Aux voix.

M. Ganivet. — M. le rapporteur n'a répondu à aucun des faits signalés par les protestations. Quand des fraudes sont commises par le bureau électoral, celui-ci se garde bien de les constater au procès-verbal. (Très bien! Très bien!)

Mais est-ce que la Chambre n'a pas annulé l'élection des Landes sans qu'aucune protestation fut jointe au dossier. (Applaudissements répétés à droite.)

Nous n'en demandons pas tant, nous voulons seulement faire constater le rôle de la coterie dans les élections de la Corse.

M. Arène. — Il n'y a pas de coterie (Bruit.)

M. Ganivet. — On est malheureusement édifié sur les mœurs électorales de ce pays. (Très bien!)

Je le répète, d'ailleurs, l'enquête pourra faire la lumière sur ce point (Très bien! à droite.)

La proposition de M. Ganivet est repoussée par 347 voix contre 175.

Les élections sont ensuite validées.

D'après une correspondance adressée au *Temps*, l'ordre ne serait pas prêt d'être rétabli au Cambodge.

L'ennemi est presque toujours introuvable, les révoltés fuient devant nos colonnes, reviennent dès que nos soldats ont tourné les talons, grossissent leurs rangs de tous ceux que la misère — on ne travaille plus — force à demander des moyens d'existence au vol et au pillage.

Actuellement, nous avons 2,500 à 3,000 hommes au Cambodge, et la sécurité n'est assurée nulle part.

La pacification ne se fait pas. Les militaires estiment que cette situation durera encore deux ans. La tactique des rebelles ne varie pas: à l'approche de nos colonnes, ils fient dans la montagne, où, quand ils sont serrés de trop près par les contingents indigènes, ils passent la frontière du Siam.

On assure que le roi, le frère du roi et le chef de l'insurrection, va de temps à autre se retremper dans ce pays.

Il faudrait donc s'entendre par voie diplomatique pour couper aux rebelles toute retraite dans le royaume de Siam.

Toujours même ardeur chez les meneurs de Decazeville, peut-être pas tout à fait autant chez les travailleurs. Mais que ne fait-on pas pour réchauffer leur zèle. Les réunions se multiplient. M. Basly déclare qu'il ne tiendra aucun compte de la décision de la Chambre, qui lui a refusé un congé, et qu'il demeurera à son poste jusqu'au bout. M. Camélinat est parti pour Paris, mais en promettant aux mineurs l'arrivée prochaine de nouveaux députés. M. Blazy, ingénieur, a été mandé à Paris.

Un grand meeting a eu lieu hier soir, à la salle Lévis, en faveur des grévistes de Decazeville.

Parmi les nombreux discours prononcés, nous retiendrons seulement ceux du député Camélinat et de M. Massard, rédacteur au *Cri du Peuple*.

Ces derniers ont affirmé que l'armée était animée des meilleures dispositions à l'égard des grévistes et qu'elle était toute disposée à fraterniser avec eux.

Ils ont ajouté que les mineurs avaient encore 32,000 fr. en caisse.

Pour que le grève pût durer indéfiniment, la réunion a voté la création d'une caisse de secours.

Le travail a repris à Châteauneuf. Une quinzaine d'ouvriers à peine manquent à l'appel. M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République de Bourgoin se sont de nouveau transportés dans la journée à La Combe. On a de mauvaises nouvelles sur les victimes.

M. Fischer est abattu par une forte fièvre, la balle n'a pas encore été extraite et sa guérison est de plus en plus incertaine.

Le dénouement fatal peut survenir d'un moment à l'autre.

L'état de la petite Drevet s'est également aggravé.

Le médecin craint que les deux blessures que l'enfant porte à la cuisse n'aient été occasionnées par deux balles; les deux projectiles semblent s'être réfugiés dans la jambe.

On tentera demain une opération.

L'enfant est frêle et malade; on redoute des complications.

Le juge d'instruction a interrogé aujourd'hui la petite Drevet; la pauvre fille n'a pu lui répéter que ce qu'elle avait déjà dit, à savoir qu'elle fuyait à toutes jambes quand elle a été atteinte.

**Lettre de Rome**

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 11 avril.

Hier 10 avril, S. Ex. M. Groizard y Gomez de la Serna, nouvel ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège s'est rendu en grand train de gala au Vatican pour y présenter ses lettres de créance au Souverain-Pontife. Cette présentation a eu lieu dans la salle du trône où l'ambassadeur a été introduit en présence du Saint-Père, avec le cérémonial d'usage. L'ambassadeur est resté ensuite seul en audience particulière près de Sa Sainteté et a été admis à présenter à la fin de l'audience, le personnel de l'ambassade auquel Sa Sainteté a adressé quelques paroles de bienveillance. Après l'audience pontificale, l'ambassadeur et sa suite sont allés présenter leurs hommages au Cardinal-Secrétaire d'Etat. Ils se sont ensuite rendus selon l'usage à la basilique vaticane pour y visiter le tombeau des saints Apôtres.

Le Collège de la Propagande, grâce au développement extraordinaire des études et des différentes institutions, est devenu insuffisant pour le personnel. On a donc cherché à augmenter le local et on poursuit l'idée d'acquérir le palais Mignanelli qui est situé tout près du palais de la Propagande. On pourrait unir ces deux palais par un tunnel et établir ainsi dans le local nouveau la librairie et la typographie polyglotte ainsi qu'une partie des élèves orientaux. Faute de place, plusieurs chaires de langues orientales ont dû être établies au séminaire romain de l'Apollinaire, où les professeurs de ces chaires sont entretenus par la Propagande. L'achat du palais Mignanelli présente cette difficulté, c'est que le gouvernement italien détient les fonds. Le gouvernement déboursera-t-il ce qui lui faut pour cette dépense? Il faut l'espérer. Nous voici cependant en face d'une de ces mille difficultés administratives qui se présentent pour la Propagande depuis que le gouvernement a converti ses biens et détient les fonds qui souvent peuvent être d'une urgente nécessité.

Les francs-maçons italiens sont en désaccord, cela ressort des renseignements obtenus sur leur Congrès général qu'ils ont ouvert à Florence.

Les divergences sont assez profondes surtout à propos de l'attitude qu'il convient de prendre sur le terrain politique. Les francs-maçons de Rome, de Bologne, de Brescia et des Romagnes appartiennent presque tous au parti radical avancé, tandis que ceux de la Lombardie, de la Ligurie et du royaume de Naples sont monarchistes. Ces derniers ont surtout réclamé contre la dictature exercée par les Loges de Rome sur celles du reste de l'Italie. On a même excommunié la Loge de Rome parce qu'elle s'était soustraite à la dépendance

de la papauté.

Les divergences sont assez profondes surtout à propos de l'attitude qu'il convient de prendre sur le terrain politique. Les francs-maçons de Rome, de Bologne, de Brescia et des Romagnes appartiennent presque tous au parti radical avancé, tandis que ceux de la Lombardie, de la Ligurie et du royaume de Naples sont monarchistes. Ces derniers ont surtout réclamé contre la dictature exercée par les Loges de Rome sur celles du reste de l'Italie. On a même excommunié la Loge de Rome parce qu'elle s'était soustraite à la dépendance

de la papauté.

Les divergences sont assez profondes surtout à propos de l'attitude qu'il convient de prendre sur le terrain politique. Les francs-maçons de Rome, de Bologne, de Brescia et des Romagnes appartiennent presque tous au parti radical avancé, tandis que ceux de la Lombardie, de la Ligurie et du royaume de Naples sont monarchistes. Ces derniers ont surtout réclamé contre la dictature exercée par les Loges de Rome sur celles du reste de l'Italie. On a même excommunié la Loge de Rome parce qu'elle s'était soustraite à la dépendance

de la papauté.

Les divergences sont assez profondes surtout à propos de l'attitude qu'il convient de prendre sur le terrain politique. Les francs-maçons de Rome, de Bologne, de Brescia et des Romagnes appartiennent presque tous au parti radical avancé, tandis que ceux de la Lombardie, de la Ligurie et du royaume de Naples sont monarchistes. Ces derniers ont surtout réclamé contre la dictature exercée par les Loges de Rome sur celles du reste de l'Italie. On a même excommunié la Loge de Rome parce qu'elle s'était soustraite à la dépendance

de la papauté.

Alors un des sages donna secrètement un conseil au roi, et le lendemain, des émissaires d'Ehin ben Tabor parcoururent l'île dans toutes les directions et fouillèrent jusqu'aux moindres recoins. Partout où ils rencontraient une femme au-dessous de trente ans dont la peau était blanche, ils s'emparaient d'elle et lui étaient au visage un liquide corrosif préparé par le sage; ce liquide la couvrait en quelques instants de plus de taches de rousseur que n'en avait la fille du roi.

Lorsqu'enfin il n'y eut plus dans l'île personne dont la beauté pût rivaliser avec celle de la princesse, le roi courut la trouver et lui assura que le soleil, usant de son pouvoir mystérieux, avait marqué toutes les femmes du monde de taches de rousseur, mais qu'elle en avait beaucoup moins que les autres. Elle en fut si joyeuse qu'elle recouvra la santé au bout de quelques jours et s'enorgueillit plus que jamais de sa supériorité.

Or, les jeunes gens de l'île s'assemblèrent et tinrent conseil.

D'un commun accord ils jurèrent une haine mortelle à la fille du roi, et une nuit qui faisait très noir ils prirent d'assaut le palais d'Ehin ben Tabor, se saisirent de la princesse, la traînèrent dans la cour d'honneur et lui coupèrent la tête au lieu même où elle avait fait exécuter ses suivantes. (A suivre.)

3 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

**L'HOMME DE PIERRE**

Nouvelle traduite du danois

Par CHARLES SIMOND

Cueillez cette plante couverte de taches roussâtres, et jetez-la dans l'eau: les poissons morts remonteront par centaines à la surface. Versez quelques gouttes de son suc dans l'œil d'un chien: avant le coucher du soleil, il sera aveugle. Je ne m'en dédis point, partout où les Mores ont mis le pied, il n'y a plus que ruines et désolation.

— Quel rapport y a-t-il entre cette plante et les Mores? demandais-je.

— Oh venez, venez, s'écria Francesco en étendant la main vers moi pour me faire descendre de force; il ne fait pas bon rester ici; vous avez vu la Cheminée du Roi More, vous devez être satisfait. Là-bas, de l'autre côté de la vallée, il y a une chénaie, où vous trouverez de la fraîcheur, de l'ombre, un sol chrétien dont les fleurs et les plantes ne sont pas ensorcelées. Allons-y, et je vous contenterai ce que je sais de la fleur tachée de roux.

J'obéis moins pour suivre son avis que pour me dérober à la chaleur du soleil qui dardait ses rayons d'aplomb sur ce site dénudé où nous sentions sous nos pieds des feux plus ardents encore que sur nos têtes.

Nous atteignimes bientôt un étroit défilé dominé par un bosquet de chênes dont le frais ombrage empruntait un charme magique à la source murmurante et limpide qui filtrait entre les arbres.

Je tirai sur la bride de l'âne qui s'arrêta.

Puis je mis pied à terre, et nous nous assimes.

II

Francesco prit la parole:

— Le Moni-Tabor, dit-il, qui a maintenant l'air d'avoir été foudroyé par le feu du ciel, était, au temps jadis, un des endroits les plus fertiles et les plus peuplés de l'île d'Ischia. Lorsque les Mores l'envahirent, ce qui eut lieu bien avant la naissance de Sainte Restituta, — car elle n'aurait pas laissé maltraiter ses propres enfants par les Barbares sanguinaires, — ils choisirent la contrée qui environne Casamicciola pour centre de leur séjour, et c'est pour cette raison qu'on y voit encore tant d'églises et de maisons de style moresque.

Sur la montagne que nous venons de quitter, le Roi More fit faire de magnifiques jardins et des bains somptueux; sur la cime même il se bâtit un palais si splendide qu'il n'y en avait point de pareil dans toute l'île, ni même à Naples. Ce roi s'appelait Ehin ben Tabor, c'est lui qui donna à la montagne le nom qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

Cependant le palais et les jardins avec leurs fontaines jaillissantes étaient moins beaux que la fille du Roi More. Elle se nommait Maïla, comme la plante verte que je tiens à la main. Quoiqu'elle appartint par sa mère à la race des

Sarrasins et quoiqu'elle eût été élevée sous notre climat brûlant elle avait des cheveux plus blonds, plus dorés que ceux de la Sainte Madone; sa peau était plus fine, plus transparente, plus blanche, que celle d'une anglaise. Elle était très fière de ses attraits, et les poètes qui chantaient l'éclat de son teint recevaient des dons royaux. Pour rehausser encore sa beauté, elle avait soin de ne s'entourer que de femmes dont la peau était plus brune que l'écorce du cannellier.

Une après midi elle suivait par un soleil torride une chasse au faucon, lorsque le vent enleva son voile brodé d'or. En ce moment elle s'élançait à la poursuite d'une volée de hérons qui fuyaient à tire-d'aile. Telle était l'ardeur de la princesse, qu'elle repoussa tous les avis de ses suivantes. En dépit de la coutume de son peuple, qui veut qu'une femme ne se montre jamais sans voile, elle se livra au plaisir de la chasse jusqu'à ce que le soleil fût descendu dans la mer près de l'orio.

Le lendemain matin, quand les suivantes voulurent la coiffer, elles découvrirent sur son front trois petites taches de rousseur. Tremblantes de frayeur, elles n'osèrent point lui présenter comme d'habitude le petit miroir d'acier encadré d'argent. Elles se risquèrent moins encore à lui faire part de son malheur. Ce fut son père qui lui en parla le premier lorsqu'elle vint l'embrasser. Elle entra dans une si grande colère qu'elle fit décapiter toutes ses suivantes.

Tous les sages du royaume furent convoqués pour faire disparaître ses taches de rousseur. Mais ils eurent beau se creuser la tête, fouiller leurs grimoires, faire bouillir tous les sim-

du Grand-Orient de Turin. Au congrès on a surtout discuté la question s'il fallait combattre ou non M. Depretis que quelques-uns ont même accusé de *cléricalisme*. Les chefs se sont efforcés de ramener la concorde, et enfin on doit avoir décidé que l'on appuierait les candidats ministériels, pourvu qu'ils fussent francs-maçons. On combattra de toutes les forces tout candidat combattant des opinions conservatrices. Pendant l'été on fera la propagande dans les campagnes, pour préparer le terrain aux élections d'octobre. C'est donc de toute autre chose que de philanthropie que l'on s'occupe dans les Loges, mais de politique et de doctrines subversives, auxquelles nous devons les beaux résultats anarchiques et socialistes. Léon XIII a dénoncé ces menées à l'univers entier, les gouvernements ouvriront-ils bientôt les yeux ? Il va sans dire que les séances de ce congrès n'ont pu être tenues sans attaquer aussi la religion, aussi l'on a discuté et pris la résolution d'accentuer la lutte contre le grand ennemi de la patrie et de la liberté, le clergé. Après ces déclarations catégoriques, on se demande s'il peut y avoir encore des personnes assez naïves pour prétendre que les francs-maçons ne s'occupent ni de religion ni de politique.

**Le Pape et Bismark**

On écrit de Berlin, le 12 avril : « Le discours prononcé par le prince de Bismark, aujourd'hui, à la Chambre des Seigneurs, a produit une grande sensation. On a particulièrement remarqué les éloges qu'il a de nouveau adressés au Pape, et cette déclaration qu'il avait cru préférable de soumettre d'abord le projet de loi à l'approbation du Pape, parce qu'il avait la conviction de trouver en lui le plus bienveillant intérêt pour la consolidation de l'empire allemand et le bonheur de la Prusse, ce qui ne lui arrive pas toujours lorsqu'il s'agit de la majorité du Reichstag. « Le Pape, a ajouté le prince de Bismark, n'est ni guelfe, ni polonais, ni progressiste, ni démocrate socialiste ; il est purement et simplement catholique libre, tandis que le Centre représente l'Eglise catholique mise au service du parlementarisme et des passions électorales. »

Aussi le chancelier est-il résolu à persévérer dans cette conduite, et il espère obtenir les meilleurs résultats pour la paix intérieure de l'Allemagne de la sagesse du Pape.

Le prince de Bismark a invité la Chambre des Seigneurs à voter sans condition le projet de gouvernement, mais il est néanmoins disposé à proposer, le cas échéant, la révision des autres lois ecclésiastiques. Le langage très conciliant du chancelier à l'égard du Pape est vivement commenté, non moins que ses épigrammes contre la majorité du Reichstag.

Comparez ce langage du prince de Bismark avec les discours du citoyen Goblet !

**Crimes, accidents, sinistres**

Le train express du Tyrol a déraillé le 13 avril, entre Lend et Schwarzbach, par suite d'un éboulement de rochers, la machine et quatre wagons ont été culbutés, deux dames et deux employés ont été grièvement blessés.

Un drame s'est produit en mer près des rochers de Punta della Campanella près de Trieste. Un vapeur italien venant de Trapani, chargé de sel et ayant à bord de nombreux passagers, a été jeté contre les rochers, les secousses ont produit une panique indescriptible, beaucoup de passagers ont été jetés par dessus bord et ont disparu. Le capitaine, un jeune homme marié depuis 2 mois seulement, ne voyant pas sa femme sur le bateau, saisit un revolver et se fit sauter la cervelle.

Une dépêche de Madrid annonce qu'une bande de brigands a échangé, la nuit du 11 au 12 avril, des coups de feu avec un détachement de troupes chargé de garder le tunnel, près de Vilches, dans la Sierra Morena. Un soldat a été blessé. Tous les trains sont accompagnés par des gendarmes.

Une dépêche officielle de Madrid signale des tremblements de terre à Grenade, Loja, Alhama et sur plusieurs autres points de la province de Grenade. Il n'y a eu ni victimes ni dégâts.

**Petites nouvelles politiques**

**Terre-Neuve.** — Le Parlement de Terre-Neuve vient de refuser son approbation à la convention laborieuse signée entre la France et l'Angleterre, pour régler la question des pêcheries de Terre-Neuve pendante entre les deux pays depuis cent soixante-dix ans. Le résumé de l'affaire, c'est que dans les discours d'ouverture du Parlement anglais, la reine Victoria a donné la convention comme parfaite. C'est un étrange lapsus.

En 1856, lors de l'intimité qui régnait entre la France et l'Angleterre, le gouvernement anglais voulait profiter de cette cordialité accidentelle pour en finir avec l'affaire de Terre-Neuve, et une convention mettant un terme à ce conflit séculaire fut signée le 13 janvier 1857. Celle-ci dut rester à l'état de lettre morte, par suite de l'opposition du Parlement de Terre-Neuve. On se trouve, à trente ans de distance, dans la même situation.

**Tripolitaine.** — On mande de Tunis qu'une vive agitation se manifeste du côté de la frontière tripolitaine. Le mouvement a pris à dû expédier des renforts. Le général Allégre a été envoyé sur place afin de se rendre compte, par lui-même, de la situation, et de prendre des mesures en conséquence.

Cet état d'effervescence obligera la France à conserver, pendant quelque temps encore, l'effectif de troupes qu'elle entretient actuellement en Tunisie.

**Belgique.** — Le parquet a saisi chez Breetenkamp, l'Allemand qui a été arrêté à Tilleur après avoir tiré sur la troupe, une nombreuse correspondance avec les chefs socialistes allemands. Cet individu est Hanovrien ; il était venu s'établir à Tilleur il y a un an, habitant un petit cabaret fréquenté par les houilleurs et exerçant la profession de perruquier et de barbier. Breetenkamp parle plusieurs langues ; il a beaucoup d'instruction et une éducation soignée. Tout fait supposer qu'il a été l'un des principaux instigateurs du mouvement. On est encore sur la trace d'autres chefs qui dirigeaient le mouvement d'une frontière voisine.

**Saxe.** — Le 30 mars à 2 heures du matin, la fabrique de MM. Büchler frères, à Crimmitschau, a été réduite en cendres. On avait d'abord attribué cet incendie à la combustion spontanée du coton, mais on a constaté qu'il est dû aux menées des socialistes, qui déploient en ce moment une activité extraordinaire parmi les ouvriers sans travail de cette contrée. Le fait est, que le 18 et le 26 mars on a distribué de nouveau, parmi les ouvriers de Crimmitschau, des brochures séditieuses et que, dans la nuit du 17 au 18 mars, on a suspendu aux fils télégraphiques un drapeau rouge. De plus, M. Ehner, chef de la police à Crimmitschau qui avait fait enlever le drapeau, a reçu sous bande un numéro du *Social Democrat*, qui s'imprime à Zurich, accompagné d'une lettre remplie d'injures. L'adresse de cet envoi portait : A M. Ehner, premier garde de nuit à Crimmitschau.

**États-Unis.** — Le rapport de la Commission financière de la Chambre des députés des États-Unis sur le projet des tarifs des chemins de fer propose l'abolition des droits sur de nombreux articles, afin de permettre aux industriels américains de soutenir la concurrence étrangère, notamment sur la laine, le chanvre, le lin et le sel.

**Canton de Fribourg**

**Chronique électorale**

L'opposition radicale a maintenu ses positions dans la ville de Fribourg au prix de manœuvres incroyables, de tricheries, d'efforts inouïs. Nous n'y reviendrons pas. L'enquête, espérons-le, viendra à mettre à jour les procédés de ceux qui se donnent la mission de défendre la conscience, l'indépendance du citoyen, les droits de la minorité.

Mais il est plaisant de lire les réflexions publiées dans les journaux de nos adversaires, dans la presse libérale de la Suisse ; il est curieux d'étudier l'attitude des vainqueurs du 4 avril, d'entendre le langage de certains employés de l'Etat que la hache du dégoût avait épargnés. Vraiment, nous devons remercier le ciel de notre insuccès. Le parti conservateur sort fortifié de cet échec, il prendra une attitude plus résolue, plus ferme, et comprendra que l'ennemi doit être poursuivi sans trêve ni merci jusque dans ses derniers retranchements. Il occupe des postes où nous l'avons toléré et dont nous pouvons aisément le débarrasser.

L'événement du 4 avril donne tort à ceux qui parmi nous croyaient le moment venu de s'arrêter et voulaient donner un peu de relâche aux vaincus de 1881. Non, non, notre cause est trop belle pour que nous puissions un instant discontinuer de la défendre de toutes nos forces, l'opposition est trop détestable pour que nous hésitions à recourir à tous les moyens légitimes en notre pouvoir, pour procurer son affaiblissement et sa ruine.

Le *Confédéré* s'écriait, dans son chant de triomphe : « Nous entreprendrons la lutte générale cet automne prochain. » Tant mieux, le combat a formé notre parti, le combat le conservera.

Le journal *vieux-catholique*, dans l'épave de la victoire, saluait le retour du XXI<sup>e</sup> arrondissement fédéral. Une autre feuille rouge, le *Bien public*, l'organe du Cercle de l'Union, tenait un langage non moins lyrique ; il écrivait que l'édifice conservateur menaçait ruine. Toutes ces paroles sont d'or. Continuez à nous dire votre pensée, à révéler vos espérances. Nous désirons que tous les conservateurs les entendent.

Le *Bien public*, dans son dernier numéro, émet sur notre défaite des considérations qu'il attribue à un vétéran. Il trouve la cause de notre échec dans la formation de notre liste, elle renfermait des noms impopulaires, néfastes, elle était trop exclusive et avait le tort de ne point admettre la candidature de M. Charles-Auguste Vonderweid, et de méconnaître ainsi les services éminents rendus par ce citoyen dans la négociation de l'emprunt qui a été contracté par la commune de Fribourg.

Nous prenons acte de ces déclarations, elles témoignent des forces du parti conservateur dans notre ville, puisque le triomphe radical n'est dû qu'à la formation mal habile de notre liste. L'opinion du vétéran est fondée en ce point que nos adhérents sont la majorité dans la cité de Zœhringen,

et si nous ne l'avons pas emporté, nous ne pouvons l'imputer qu'aux moyens inavouables employés, et que l'on a eu soin de taire aux hommes d'honneur.

Il ne nous serait pas difficile de montrer au vétéran qui écrit dans les colonnes du *Bien public*, l'inexactitude de ses appréciations, de prouver l'impossibilité pour un conservateur de donner son suffrage à M. Ch.-Aug. Vonderweid. Nous nous abstenons d'une réfutation, parce que les lignes du vieillard trahissent un sentiment que nous sommes heureux de constater, le regret du triomphe radical, à Fribourg.

On nous écrit :

Je n'ai pas lu sans une pénible surprise les renseignements publiés par votre numéro d'hier sur ce que vous appelez l'*Incident de l'hôpital de la Providence*. J'ai été surtout étonné des lettres de M. le Dr Weck. Je croyais ce monsieur moins avide de popularité, moins indépendant dans le triste sens de ce mot, et surtout mieux élevé. Mais passons.

Je voudrais simplement, avec votre permission, relever la perle de logique suivante, extraite de ses œuvres :

**Première lettre**

Il est de mon devoir de protester énergiquement contre l'allégué mensonger de ce courtier électoral, etc.

**Deuxième lettre**

Comme citoyen indépendant, j'avais dans tous les cas le droit de nantir le public du fait qui s'est passé...

Si j'écris dit-il, la première fois, c'est par devoir de profession. La lettre que j'ai écrite l'autre jour par devoir de médecin, je l'ai écrite par droit de citoyen indépendant ! C'est ce qui ressort de la seconde lettre.

J'aime à croire, que lorsqu'il traite des malades, Monsieur le docteur procède avec plus de logique, car sans ça !...

Estavayer, le 13 avril 1886.

Je lis dans le N° 42 du *Bien public* une correspondance d'Estavayer tellement mensongère, passionnée et malveillante, que je ne prendrai pas la peine d'y répondre. Ce n'est, du reste, pas mon affaire.

Il est cependant de mon devoir de protester avec indignation contre les lignes suivantes à l'adresse de la préfecture de la Broye. C'est du *modéré* tout pur, lisez :

L'administration cantonale aide de toutes ses forces à préparer l'élection. Nous voyons le préfet de la Broye user de stratagèmes indignes d'un magistrat. Voici un des faits à sa charge : La loi sur le paupérisme divise les secours donnés par les communes aux particuliers en 2 catégories : secours extraordinaires donnés en une seule fois pour des cas urgents et exceptionnels, et secours réguliers pour les indigents ayant besoin d'être entretenus pendant un certain laps de temps ; les secours exceptionnels ne peuvent pas du droit de vote ; les secours réguliers, reçus dans l'année qui précède une élection, privent de ses droits le citoyen qui les reçoit.

Or, le préfet, usant de son autorité, a forcé des communes à donner à des citoyens bien pensants des secours extraordinaires de 40 fr. et plus, et à des citoyens indépendants qui réclamaient un petit subsidie, le même préfet obligeait des communes à leur faire parvenir des secours dérisoires mais réguliers de 2 fr. par mois pendant 3 ou 4 mois. Ainsi un citoyen pouvait voter ayant reçu 40 fr. de secours, tandis qu'à côté de lui un autre citoyen qui n'avait reçu que 2, 4 ou 8 fr. était privé de son droit de vote.

Ces faits sont caractéristiques et prouvent que le représentant de l'Etat dans la Broye était au service de ses amis. C'est ainsi qu'on préparait en silence l'élection du 4 avril à la préfecture.

Autant de mensonges que de mots.

Si, peut-être, le fait suivant a donné lieu à cette caillinaire, le correspondant du *Bien public* est certes mal placé pour accuser le préfet de s'être laissé guider par des considérations politiques. Voici le fait.

Un brave ouvrier d'Estavayer, qui n'avait jamais eu recours à la charité publique pour soutenir sa nombreuse famille, tombe malade. Atteint d'une affection pulmonaire, il est retenu au lit et sa malheureuse famille se trouve tout à coup privée de sa seule ressource, le travail du pauvre père. Force est de demander au conseil communal d'Estavayer un secours momentané, qui permette au malade de se rétablir et aux enfants de ne pas mourir de faim.

Au lieu d'accéder à cette demande, le conseil met le malade sur la liste des assistés et lui accorde un secours régulier de 6 fr. par semaine.

Bien que cette allocation soit de beaucoup plus forte que le secours extraordinaire demandé, B. le refuse. Jeune encore et jaloux de sa dignité d'homme libre, il ne veut pas qu'une indisposition passagère soit un prétexte pour le priver de ses droits de citoyen, et certes il a raison.

Le conseil communal maintient sa décision, refuse d'accorder le minime secours demandé et veut que, malgré lui, B. soit porté sur la liste des prébendés et partant des incapables. Le malheureux malade implore l'intervention de la préfecture ; cette autorité intervient, mais le conseil communal reste inexorable.

Usant des attributions que lui confère l'art. 15 de la loi sur l'assistance, le préfet condamne la ville d'Estavayer à allouer, une

fois pour toutes, à B. un subsidie extraordinaire de 38 francs. De cette somme, 28 francs seront payés par les communes de C. et de S. dont B. est aussi bourgeois, et 10 francs seulement, oui 10 francs par celle d'Estavayer.

Bien que cette décision soit tout en faveur des finances staviacoises, le conseil communal la repousse, s'entête et recourt auprès du conseil d'Etat contre l'arrêté du préfet.

Par arrêté du 13 novembre 1885, le conseil d'Etat écarte ce singulier recours et maintient en plein l'arrêté préfectoral.

Grâce à ce faible secours, B. se rétablit et, aujourd'hui, libre de tous ses droits, il gagne, en ouvrier économe et laborieux, le pain de sa famille.

Je laisse maintenant à tout lecteur impartial le soin de juger qui, dans cette affaire, a mis de la politique.

Le véridique et toujours modéré correspondant du *Bien public* ajoute que le préfet a forcé des communes à allouer des secours extraordinaires à des citoyens bien pensants et des secours ordinaires à des citoyens indépendants (sic). Je repousse ces accusations odieuses, je défie de prouver un seul cas de cette nature et déclare qu'à de telles calomnies, on ne peut répondre que par l'application des peines prévues par le Code pénal.

Agréé,

J. GRANGIER, préfet.

**Appel et invitation**

à tous les anciens étudiants du Pensionnat

**STELLA MATUTINA à Feldkirch**

QUI ONT FRÉQUENTÉ CET ÉTABLISSEMENT DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À CE JOUR

A plusieurs reprises déjà, dans leurs entretiens avec d'anciens condisciples, les soussignés ont entendu exprimer le vœu qu'un rendez-vous de tous les étudiants d'autrefois fut organisé à Feldkirch même, principalement en vue de rendre ouvertement et franchement témoignage, comme il convient à des catholiques, de leur fidélité inébranlable aux principes de la sainte religion, de la vérité et de la justice, et si possible de frayer les voies pour l'avenir vers des relations suivies et un lien durable entre les partisans des mêmes principes.

A l'occasion du 300<sup>e</sup> anniversaire des Congrégations de la sainte Vierge, qui fut célébré solennellement le 3 mai 1885 à la *Stella matutina*, les soussignés se rencontrèrent à Feldkirch et prirent la résolution de faire tous leurs efforts pour faciliter un semblable revoir des anciens camarades.

Or, comme notre cher collège de la *Stella matutina* va accomplir en 1886 la trentième année de sa féconde et salutaire existence, nous avons cru le moment venu de vous adresser à vous tous, chers condisciples, qui adhérez encore aux vieux principes, l'invitation cordiale de vous trouver nombreux à un rendez-vous fraternel et amical à Feldkirch en l'année 1886. Chacun aura ainsi l'occasion d'exprimer d'une manière publique et solennelle ses sentiments de gratitude, d'attachement et d'affection envers notre Mère commune la *Stella Matutina*, et de passer en même temps quelques heures agréables dans le cercle d'anciens condisciples et amis.

Nous nous permettons de proposer le 31 mai comme la date nous paraissant la plus convenable, à titre de dernier jour du mois consacré à la bienheureuse Vierge Marie, et le 1<sup>er</sup> juin, qui inaugure le mois consacré au Sacré-Cœur.

Les soussignés sont prêts, en cas où l'un ou l'autre de ces messieurs désirerait de plus amples renseignements, de les leur communiquer par lettre. Nous les prions en même temps de faire parvenir aux soussignés au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> mai l'annonce formelle de leur participation ou éventuellement l'impossibilité où ils se trouveraient d'assister à cette réunion.

François, baron BODECK de Ellgau, chambellan royal et capitaine, Villa Staudenhäusle, près Bregenz. — RICHARD GASSNER, fabricant à Feldkirch (Vorarlberg). — Hubert, comte de GALEN, cambrier de Sa Sainteté et propriétaire à Goldegg (province de Salzbourg). — Charles SCHWERTZLER, à Bregenz, alle Landstrasse, 343. — Daniel, comte ESTERHASY de Galantha, D<sup>r</sup> jur. et propriétaire à Salzbourg, Schwarzstrasse, 29.

Ce matin, jeudi, il a été procédé à la Trésorerie d'Etat, au tirage des obligations à primes de l'Etat de Fribourg.

Les séries sorties sont les suivantes :

10	234	408	445	453	647
899	1244	1412	1500	1501	1551
1716	1778	1942	2300	2384	2405
2574	2585	2813	2871	2908	2937
3023	3036	3060	3153	3429	3551
3655	3682	3986	4121	4136	4187
4296	4447	4637	4726	4863	4868
5357	5609	5618	5842	5968	5985
6017	6022	6215	6306	6336	6338
6479	6555	6669	6681	6766	6843
6878	6963	7116	7130	7311	7344
7424	7451	7461	7489	7520.	

Le tirage des lots aura lieu le 15 mai prochain. La prime principale sera de 20,000 francs.

**Retour de Mgr Mermillod**

Le *Moniteur de Rome* nous apprend que Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, a été reçu dimanche soir, en audience de congé par le Saint-Père.

Mgr Mermillod a quitté Rome lundi pour rentrer dans son diocèse. Il est accompagné de M. le chanoine Deruaz, le vénérable curé de Lausanne.

On nous écrit de Morat :

« La société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat a négocié avec l'administration de la C<sup>ie</sup> du Jura-Neuchâtelois une convention en vertu de laquelle les kares du Locle, Chaux-de-Fonds et Hauts-Geneveys délivreront des billets aller et retour II et III<sup>es</sup> classes à destination des stations des deux lacs sus-nommés ; réduction de 50 % ; cette disposition deviendra bientôt exécutoire. »

**Bibliographie**

**La Société des Missions étrangères pendant la guerre du Tonkin.** — En vente à l'imprimerie catholique. Prix : 75 centimes.

Nous venons de lire avec un douloureux intérêt un opuscule qui mérite d'être placé dans toutes les bibliothèques chrétiennes ; il contient, dans un cadre qui les embrasse tous, les épisodes glorieux et tristes de la persécution qui de 1883 à 1885 a sévi en Extrême-Orient. La Société des Missions étrangères a presque seule porté le poids des effroyables malheurs qui ont assailli les chrétiens de Chine et d'Indo-Chine ; il appartenait donc à l'un de ses prêtres d'écrire les pages de ce martyrologe. M. l'abbé Adrien Launay s'est acquitté de ce soin avec une pieuse et patriotique émotion que le lecteur partage ; son récit est d'une éloquence qui ne doit rien à des préoccupations littéraires et qui doit tout à la foi dont il est animé ; la lumière divine de la charité laisse briller une espérance sur ces régions désolées.

Le *Monde de la Science et de l'Industrie* contient les articles suivants dans son numéro du 7 avril : Les alcaloïdes de l'organisme animal. — Petit catamaran à vapeur. — La télégraphie avec

les trains en marche. — Les volcans : Les salzes des Apennins. — Le vol des oiseaux et le vent. — *Chronique* : Les dangers du protoxyde d'azote. — Emploi du froid pour le percement d'un tunnel. — Les tornades aux Etats-Unis. — *Procédés et recettes* : Formules d'encres à tampon. — Irisation artificielle du verre. — Extinction facile des feux de cheminée. — Préparations des surfaces métalliques pour le nickelage. — Essai du cuir des courroies. — Essai des tissus de laine. — Composition calorifique.

Le *Monde de la Science et de l'Industrie* paraît à Lausanne, le 10 et le 25 de chaque mois. Prix 7 francs par an. Bureaux, rue du Pont, 21.

M. SOUSSENS, Rédacteur

**Faïence française soieries, Surah, Satin merveilleux, Satin Luxor, Atlas, Damas, Reps et Taffetas** depuis 2 fr. à 15 fr. 50 le mètre en 120 qualités différentes, expédiées franco à domicile par robes ou par pièces séparées, par G. Henneberg, dépôt de la fabrique de soie, à Zurich. Echantillons franco sur demande. (O. 569)

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG  
BAROMÈTRE  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

Avril	9	10	11	12	13	14	15	Avril
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRE (Centigrade)

Avril	9	10	11	12	13	14	15	Avril
7 h. matin	5	2	1	4	5	5	4	7 h. matin
1 h. soir	4	4	9	5	6	7	8	1 h. soir
7 h. soir	3	3	6	5	5	5		7 h. soir
Minimum	3	2	1	4	5	5		Minimum
Maximum	5	4	9	5	6	7		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C<sup>ie</sup> Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

**Poudre contre le Quartier**

Cette poudre, d'une efficacité incontestable et reconnue, a pour avantage non seulement de préserver de la maladie et de la guérir, mais encore d'éviter aux jeunes bêtes de l'espèce bovine les nombreuses mutilations de queues observées l'année dernière chez les inoculés. — S'adresser à M. J. BERTSCHY, père, vétérinaire, à la Frohmat, près Fribourg. — Envoi par la poste. (O. 313)

Plus de douleurs !

**BAUME LINIMENT**

SPÉCIALISTE-ÉLECTRICIEN MORANA remède externe efficace contre toutes les douleurs, rhumatismes, rhumatismes articulaires, points de côté, torticolis, lumbagos, maux de reins, sciaticques, etc. Envoi de prospectus franco sur demande. Prix du flacon, 75 c., 1 fr. 25 et 2 fr. 25. Expédition contre mandat ou timbres-poste. S'adresser à M. Morana, 44, rue de Lausanne, Genève, et chez les principaux droguistes. (O. 175)

Beaux ombrages. (H. 877 M.) (O. 287) depuis 4 fr. par jour. Situation agréable.

**BAINS D'YVERDON**

**PENSION DE LA PRAIRIE**

**POUR DAMES**

**Schampooing américain**

Si vous tenez à conserver vos cheveux et en arrêter la chute, employez le système américain ou Schampooing en grand usage en Angleterre et adopté par toutes les personnes ayant habité ce dernier pays, partout très apprécié, est le seul moyen efficace pour garder cette précieuse parure. (H. 212 F.) J. Mosly, coiffeur, provisoirement chez M. Fünfgeld, coiffeur, Rue de Romont. (O. 284)

**BANQUE POPULAIRE SUISSE**

**SUCCESSALE DE FRIBOURG**

Taux pour les prêts sur nantissement de bonnes valeurs publiques :  
4 % net, à 3 mois (O. 294)  
4 1/2 % net, à 6 mois  
sur billets d'un montant supérieur à 1000 fr. Fribourg, le 31 mars 1886.

La Direction.

**ÉPURATION A VAPEUR**

pour l'assainissement de la literie, meubles, vêtements et couvertures. (O. 114) (O. 111 L.)

TARIF A DISPOSITION

Louis PERRIN, tapissier

BON-SOL, MONTBENON, LAUSANNE

**ATTENTION**

A vendre, les 15 et 16 ct., à un prix exceptionnellement bon marché, des pendules sculptées à coucou. S'adresser au N° 8, Hôtel des Charpentiers, à Fribourg. (O. 314)

En vente dans toutes les Librairies :

**Méthode élémentaire**

pour l'enseignement de la

**LANGUE ALLEMANDE**

PAR

Charles KELLER

Professeur à l'École polytechnique et au Gymnase de Zurich

A. Partie pratique : Le matériel de la langue présenté dans une suite d'exercices gradués.  
B. Partie théorique : Résumé de la grammaire allemande.

QUATRIÈME ÉDITION  
revue et augmentée.

Un beau volume de 404 pages, cartonné. (O. 140) Prix : 3 francs.

ORELL, FUSSLI & C<sup>ie</sup>,  
libraires-éditeurs,  
(O. V. 19) ZURICH & LAUSANNE.

**MALADIES DES YEUX**

Le Docteur L. VERREY, Médecin-adjoint de l'Hôpital ophthalmique de Lausanne, reçoit tous les samedis de midi à 2 h. 60, Rue de Lausanne, Fribourg. (260/312)

**MGR MERMILLOD**

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE  
par HENRI DE VANSSAY . . . 2 fr.

**LE PÊCHEUR D'HOMMES**  
par l'abbé MOIGNO . . . 2 fr.

**LE RETOUR A LA FOI**  
par ses splendeurs  
par l'abbé MOIGNO . . . 2 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse, 13, Grand'rue, Fribourg.

**VIE ET ÉCRITS**

**DE MADEMOISELLE ZOË GUILLAUME**

par M. l'abbé TOURNEL. — Prix : 2 fr. 50.

**LA R. M. JAVOUHEY**

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

**HISTOIRE DE SA VIE, DES ŒUVRES ET MISSIONS DE LA CONGRÉGATION**

Par le R. P. DELAPLACE

2 forts volumes in-8°. — Prix : 10 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg (Suisse).

En vente à l'Imprimerie catholique

**La Madone de Saint Luc**  
DEVANT L'HISTOIRE ET LA SCIENCE

Par le T. R. P. Hilaire, de Paris, de l'Ordre de saint François

DOCTEUR EN TRÉOLOGIE ET EN DROIT CANONIQUE  
EX-PROVINCIAL, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, AVOCAT DE SAINT-PIERRE  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE A ROME

Volume in 12 de XIII-247 pages, orné de 3 gravures.

Prix : 2 francs 50.

Ce travail, que nous appelons : *La Madone de saint Luc devant l'histoire et la science*, est le développement historique et scientifique d'un petit opuscule qui se vend déjà à la librairie de Saint Paul au prix de 60 centimes. Il a publié et offert aux personnes pieuses qui désirent mieux connaître cette Vierge, célèbre entre toutes, et dont le culte est si opportun de nos jours, puisqu'elle porte à Rome le titre de *Salus populi*, Salut du peuple.

**LES PATRONS DE LA JEUNESSE**  
OU  
**PAROISSIEN DE LA JEUNESSE**  
par M. l'abbé BERTRAND.

Ouvrage destiné avant tout à la jeunesse et contenant les *Vies de saint Louis de Gonzague, de saint Stanislas Kostka et du Bienheureux Berchmans*, ainsi que les prières pendant la Confession, la Communion, la sainte Messe, les Vêpres et Complies et le Salut du Très-Saint Sacrement. — In-32, relié toile noire. Prix 80 cent

**NOUVELLES PUBLICATIONS**

**La perfection sacerdotale**, ou application de l'Eucharistie à la vie du prêtre, d'après les saints Docteurs, par l'abbé Gérardin, missionnaire apostolique. In-12. Franco. Prix 2 fr. 50  
Avec approbation du Saint-Siège, de Mgr Mermillod et de Mgr l'évêque de Verdun.

**LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES**  
PENDANT  
**LA GUERRE DU TONKIN**

Brochure in-8° de 90 pages. Prix 75 cent.

Ce livre, publié par des prêtres du Séminaire des Missions-Étrangères, est le poignant récit des souffrances endurées par les chrétiens du Tonkin, durant les trois années qui viennent de s'écouler.

En vente à l'Imprimerie catholique.

En vente à l'Imprimerie catholique.  
**Echo de trente années de prédication**, par l'Érmitte de Jérusalem. Ouvrage honoré de l'approbation du Patriarche de Jérusalem. Prix : 3 fr. 50

**L'Ordre des Chartreux**, par Albert Hyrvoy. Un volume de luxe, papier de Hollande et couverture parchemin. Prix 1 fr. 50

**CONRAD BUHRER, CORDONNIER-BOTTIER**

ANCIENNE MAISON J. RIESEN

Rue de l'Hôpital, 36, BERNE, près de la gare.

Grand assortiment de chaussures fines pour hommes, dames et enfants. Article suisse, français et anglais. Nouveautés. (O. H. 1270)  
Confection sur mesure en tous genres à prix modérés et garantis.  
Spécialités : Bottes à l'écyère et chaussures de Montagnes. (O. 314)